
Communiqué de presse

Le 11 avril 2025

Troisième journée nationale du courtage en crédit : vendredi 10 avril 2026.

Endroit Avocat propose à l'ensemble de la profession des Intermédiaires en opérations de banque et notamment, aux Courtiers en crédit, ainsi qu'à tous les professionnels bancaires, de célébrer librement **la troisième journée nationale française du crédit et du courtage en crédit, le vendredi 10 avril 2026.**

L'intermédiation et le courtage en crédit constituent des services bancaires qui connaissent un fort essor, malgré les difficultés présentes du crédit immobilier aux Ménages.

L'intermédiation et le courtage en crédit concernent tous les crédits et tous les emprunteurs : crédit à la consommation, crédit immobilier, regroupement de crédits ; destinés aux emprunteurs Particuliers (Consommateurs) comme aux Professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, TPE, PME et grandes entreprises).

L'intermédiation et le courtage en crédit jouissent d'une forte attractivité auprès des emprunteurs. Ainsi, *« le recours à un courtier est considéré comme nécessaire par 80 % des Français dans la conjoncture actuelle, tant pour gagner du temps que pour obtenir un taux plus avantageux et être certain d'obtenir son crédit¹. »* Et : *« 66 % [des Français] qu'ils sont essentiels dans le contexte économique actuel pour parvenir à obtenir un financement immobilier. »*

La Loi sur l'accès à la propriété et le crédit immobilier aux Ménages, du 10 avril 1908.

L'Histoire du courtage est sans doute aussi ancienne que celle du crédit. Cette dernière est elle-même bien mal cernée. La plus ancienne référence, la tablette d'Hammourabi, un roi de 1750 avant notre ère, mentionne déjà le crédit. Malgré ses progrès techniques et juridiques (admission du prêt à intérêt, légalisation du taux d'intérêt, plafond de

¹ Sondage réalisé par l'institut IFOP pour le compte de l'association APIC, Association professionnelle des intermédiaires en crédits, auprès d'un échantillon représentatif de 1302 personnes âgées de 25 à 65 ans, entre le 13 et le 20 juin 2023, selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

l'usure, Taux Effectif Global), le crédit connaît pendant longtemps, un accès restreint. Sa libéralisation s'avère profondément bénéfique aux agents économiques comme à l'économie. En 1305, un édit royal (Philippe IV le Bel est roi de France) mentionne les « courratiers » (courtiers).

Jalons chronologiques sommaires du crédit et du courtage² :

-1750	Code d'Hammourabi	Première trace de crédit, § 49. Découverte en décembre 1901, traduite en 1904.
1248	Courtier, « <i>courretier</i> »	Première mention d'un courtier, entremetteur en matières premières.
21 juillet 1305	Édit royal fixant le nombre des « <i>courratiers de change royaux</i> »	Première mention, en 1304 puis en 1305, du courtier en change.
15 avril 1595	Arrêt royal « <i>sur les offices de courretiers de change et de banque</i> »	Première mention du courtier « de banque. »
2 avril 1639	Arrêt du Conseil royal	Distinction entre « courtier » en banque et agent de change (valeurs mobilières, Bourses).
Octobre 1754	L'Encyclopédie, Tome 4, p. 399	Le célèbre ouvrage « des Lumières » dont le Tome 1 ^{er} paraît en 1751, offre une définition du Courtier : « <i>Sorte de négociateur qui s'entremet entre des négociants ou des commerçants, pour la vente de leurs marchandises ou pour leur faire trouver de l'argent.</i> »
11 mars 1824	Cour de cassation, Chambre des Requêtes, du 11 mars 1824	Arrêt relatif à la rémunération d'un Courtier en crédit. Un autre Arrêt de la Cour de cassation : le 29 janvier 1867.
30 novembre 1894	Loi sur les Habitations Bon Marché (HBM)	Les facilités d'emprunt sont accordées aux constructeurs.
Loi du 10 avril 1908³	Loi sur l'accès à la propriété	Les Particuliers accèdent à l'emprunt immobilier, en vue de l'acquisition de leur habitation.
Loi 41-2532 du 13 juin 1941 Loi 2-533 du 14 juin 1941	Loi bancaire	Le Courtier en crédit est défini juridiquement comme un « <i>Auxiliaire des professions bancaires.</i> »
Loi 84-46 du 24 janvier 1984	Loi bancaire	L'Intermédiaire bancaire « <i>met en rapport les parties</i> » à un contrat bancaire.
1985	Réforme des réserves obligatoires	Fin de l'encadrement du crédit
Loi 89-1010 du 31 décembre 1989	Surendettement des Particuliers	Lutte contre les excès et contre les accidents du crédit.
1 ^{er} janvier 2001	Création du Code monétaire et financier	La « loi bancaire » devient évolutive.

² « *Droit bancaire, distribution et courtage en crédit* » L. Denis, K. Hocquerelle, Emerit, 2023. Pages 53 et s. ; 205 et s. ; 238 et s.

³ Lien vers la Loi du 10 avril 1908 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000693352>

1 ^{er} juillet 2010	Directive 2008/48 du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation	Entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives européennes relatives au crédit à la consommation.
15 janvier 2013	Entrée en vigueur de la Loi 2010-1249 du 22 octobre 2010	Nouvelle définition de l'intermédiation en opérations de banque, ainsi que du courtage en crédit.
1 ^{er} octobre 2016	Directive 2014/17 UE sur les contrats de crédit immobilier résidentiel	Entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives européennes relatives au crédit immobilier.

En France, **le 10 avril 1908**, est promulguée l'une des toutes premières lois relatives à l'accès à la propriété et au crédit immobilier aux Particuliers, emprunteurs jusqu'alors délaissés par les prêteurs. À compter du 10 avril 1908, le prêt immobilier est directement accessible aux Particuliers. Sa distribution, balbutiante, s'organise.

Le crédit se démocratise avec la société de consommation ; surtout : avec la libéralisation du commerce bancaire (décrets du 25 janvier 1966 et du 29 décembre 1966), puis celle du crédit (1985-1987).

Le crédit : un marché de masse, maîtrisé et essentiel à l'économie.

Le marché du crédit concerne près d'un Français sur deux et la plupart des entreprises. Il représente plus de 2.800 milliards d'euros d'encours (dont plus de 1.500 milliards d'euros d'encours pour les Particuliers et plus de 1.300 milliards d'euros pour les entreprises⁴). Mal mesurée, son utilité économique et sociale est immense : emploi, logement, mobilité, transition énergétique. Le crédit comporte des risques. L'endettement des agents économiques est maîtrisé ; le surendettement des Particuliers connaît une forte baisse, depuis les premières Lois de 1989. Le coût du risque de crédit des banques françaises est particulièrement bas.

Aux côtés des professionnels de l'octroi de crédit, la France réunit plus de 37.000 Intermédiaires en opérations de banque (37.602), dont près de 7.000 Courtiers-IOBSP, essentiellement en crédit⁵. Ces Intermédiaires, spécialistes de la distribution du crédit, pratiquent bien souvent d'autres intermédiations : d'assurance, d'investissement financier, voire l'entremise en immobilier, offrant ainsi des services complets à leurs clients. La pratique du conseil est leur point commun. Ils possèdent souvent une expertise en matière d'efficacité énergétique des immeubles.

⁴ Banque de France.

⁵ ORIAS à www.orias.fr

Le 10 avril : la journée nationale du courtage en crédit, depuis 2024.

Le 10 avril 2026 est proposé pour célébrer l'intermédiation et le courtage en crédit, le crédit en général, ainsi que la protection des emprunteurs. Cette journée vise à rappeler l'importance du crédit, le rôle fondamental de l'intermédiation et du courtage en crédit dans notre société et à saluer l'action des Intermédiaires et des Courtiers en crédit, ou « IOBSP. »

La célébration de la journée nationale du crédit et du courtage en crédit est libre : à l'initiative de chacun.

Cette journée se propose d'encourager la diffusion de la culture financière, dont les Intermédiaires bancaires et les Courtiers en crédit sont de notables dépositaires. Le partage d'une bonne culture financière est essentiel aux équilibres de la société de consommation (semaine nationale publique, du 17 au 20 mars 2026). L'épargne dispose d'une journée mondiale (le 31 octobre, centenaire le 31 octobre 2024) ; les banques, également (le 4 décembre). Le 10 avril, une journée nationale est consacrée au crédit. Et aux Intermédiaires et Courtiers en crédit.

Cette journée nationale du courtage en crédit expose l'expertise de tous les professionnels du crédit : ceux de la chaîne d'octroi, œuvrant chez les prêteurs ; et ceux de sa distribution : Intermédiaires bancaires, Courtiers, dont leurs Salariés et leurs Mandataires, quelles que soient leurs formes d'exercice : indépendants exerçant pour leur compte, indépendants travaillant en réseaux (labels, franchisés, concessionnaires et toute forme de commerce associé).

Le vendredi 10 avril 2026, chaque Courtier en crédit, chaque Intermédiaire bancaire, chaque Association professionnelle de Courtiers, chaque Organisme de formation professionnelle d'Intermédiaires, chaque prestataire agissant dans le domaine du crédit, chaque établissement de crédit et toute personne attachée au rôle fondamental du crédit dans notre société est invité à manifester son soutien au crédit et au courtage en crédit. Ce soutien passe par la proposition, libre, de toute action ou de tout événement, la diffusion de toute information et de toute initiative, à sa convenance et en toute créativité. Affichez le logo « Journée nationale du courtage en crédit » pour manifester votre soutien au crédit et aux Intermédiaires. Ces actes et ces initiatives authentiquement individuels marquent collectivement l'attachement et le soutien à un marché du crédit équilibré, démocratisé et accessible. Rendons hommage aux Intermédiaires et aux Courtiers qui, inlassablement, contribuent à ces objectifs auprès des emprunteurs Français.

À propos de la Journée nationale du crédit et du courtage en crédit :

La journée nationale du crédit et du courtage en crédit célèbre l'une des trois opérations de banque, le crédit ou le prêt, ainsi que toutes les formes d'intermédiations en opérations de banque, dont le courtage en crédit. Elle est fêtée chaque année, le 10 avril, en souvenir de la Loi sur l'accès à la propriété et au crédit immobilier des Ménages, du 10 avril 1908.

Cette journée vise à rappeler l'importance du crédit, le rôle fondamental de l'intermédiation et du courtage en crédit dans notre société et à saluer l'action des Intermédiaires et des Courtiers en crédit, ou « IOBSP. » Chaque 10 avril, la Journée nationale du crédit et du courtage en crédit met en lumière un secteur essentiel à l'économie nationale. En 2026 : le vendredi 10 avril.

LinkedIn : [page de la Journée nationale du crédit](#).

À propos d'Endroit Avocat :

Endroit Avocat (www.endroit-avocat) est un Cabinet d'Avocat proposant des services juridiques aux Intermédiaires en opérations de banque (dont les Courtiers en crédit), aux Intermédiaires d'assurance, à ceux du conseil en investissement financier et de financement participatif et à ceux de l'immobilier.

Contact : laurent.denis@endroit-avocat.fr